

<p>Centre d'Anatomie Pathologique</p>   	N° du fichier : PR-HUB-QUAL-12	PROCEDURE
	Rédaction : Nathalie Lijsen	Version : 1
	Approbation : Isabelle Roland	Date de mise en application : 20 décembre 2023
	Validation : Myriam Rimmelink	Page 1 sur 4
Gestion des prélèvements non conformes		

1. Objet

Cette procédure a pour objet de décrire la gestion des prélèvements non-conformes du centre d'Anatomie Pathologique.

2. Domaine d'application

Cette procédure s'applique à tous les prélèvements réceptionnés dans le Centre d'Anatomie Pathologique :

1. prélèvements internes : prélèvements effectués à l'Institut Jules Bordet et à l'Hôpital Erasme y compris dans les polycliniques ;
2. prélèvements externes : prélèvements effectués hors des sites cités ci-dessus.

Cette procédure s'applique à l'ensemble du personnel du Centre d'Anatomie Pathologique.

3. Abréviations

PNC : Prélèvement Non Conforme
CAP : Centre d'Anatomie Pathologique

4. Contenu

4.1. Critères d'acceptation et de rejet des échantillons

Un prélèvement est considéré comme conforme lorsque que :

1. **il est associé à une demande d'analyse adéquate :**
 - a. pour un examen anatomo-pathologique de routine : **FO-HUB-QUAL-01** pour lequel les champs suivants doivent obligatoirement être complétés :
 - A. l'identification du patient (= nom et prénom) ;
 - B. la date de réalisation du prélèvement ;
 - C. l'heure de réalisation du prélèvement ;
 - D. la nature des prélèvements ;
 - E. le diagnostic clinique et le type de prélèvements, ces derniers devant être énumérés et numérotés en cas de prélèvements multiples ;
 - F. l'identification (cachet et/ou signature) du médecin prescripteur.
 - G. si un membre du personnel paramédical a réalisé le prélèvement, ses nom et prénom doivent être indiqués.

<p>Centre d'Anatomie Pathologique</p>   	N° du fichier : PR-HUB-QUAL-12	PROCEDURE
	Rédaction : Nathalie Lijsen	Version : 1
	Approbation : Isabelle Roland	Date de mise en application : 20 décembre 2023
	Validation : Myriam Rimmelink	Page 2 sur 4
Gestion des prélèvements non conformes		

- b. pour un examen de biologie moléculaire et d'immunohistochimie pharmacodiagnostique : **FO-HUB-BM-11** pour lequel les champs suivants doivent obligatoirement être complétés :
- A. l'identification du patient (= nom et prénom) ;
 - B. l'identification du prescripteur (nom, cachet et/ou signature) ;
 - C. l'identification du médecin pathologiste (nom, cachet et/ou signature) ;
 - D. **toutes** les informations liées à l'échantillon ;
 - E. le(s) type(s) d'analyse.
- c. pour une demande sur biopsie liquide : **FO-HUB-BM-31** pour lequel les champs suivants doivent obligatoirement être complétés :
- A. l'identification du patient (= nom et prénom) ;
 - B. l'identification du prescripteur (nom, cachet et/ou signature) ;
 - C. la date et l'heure de réalisation du prélèvement ;
 - D. les renseignements cliniques.
- d. Pour une demande d'analyse d'HPV : **FO-HUB-HPV-01** pour lequel les champs suivants doivent obligatoirement être complétés.
- A. le numéro cytologie
 - B. le numéro HPV
 - C. recherche rentrant ou non dans le cadre des critères de remboursement octroyés par l'INAMI.

2. **il est correctement identifié :**

- étiquette d'identification du patient apposée sur le prélèvement ;
- numérotation en cas de prélèvements multiples ;
- s'il s'agit d'un bloc de tissu enrobé en paraffine : le numéro d'identification repris sur le bloc est clairement indiqué sur la demande d'analyse

3. **il est conditionné dans un milieu de fixation adéquat (**AN-HUB-QUAL-18**).**

Si la demande d'analyse et le prélèvement sont conformes, ils sont enregistrés et un numéro d'identification (séquentiel annuel) leur est attribué (**PR-HUB-INFO-01** : point 4.2).

<p>Centre d'Anatomie Pathologique</p>   	N° du fichier : PR-HUB-QUAL-12	PROCEDURE
	Rédaction : Nathalie Lijsen	Version : 1
	Approbation : Isabelle Roland	Date de mise en application : 20 décembre 2023
	Validation : Myriam Rimmelink	Page 3 sur 4
Gestion des prélèvements non conformes		

4.2. Prélèvement non-conforme

Un prélèvement est considéré comme non-conforme lorsque qu'une des obligations mentionnées ci-dessus n'est pas respectée.

4.3. Exceptions relatives à l'acceptation des échantillons

La gestion des PNC s'applique à l'ensemble des prélèvements réceptionnés par le CAP (routine + biologie moléculaire). Différents types de prélèvements non-conformes ont été identifiés. Les PNC identifiés sont bloquants ou non-bloquants en fonction du risque que représente leur prise en charge. Des actions spécifiques sont prévues en conséquence pour la meilleure prise en charge du patient lorsque l'échantillon est non-conforme du fait :

- d'une identification incorrecte du patient ou de l'échantillon ;
- d'une instabilité de l'échantillon due, par exemple, à un retard de transport par rapport aux préconisations ;
- d'une température incorrecte lors du stockage ou de la manipulation de l'échantillon ;
- de l'utilisation d'un matériel de recueil de l'échantillon inapproprié ;
- d'un volume insuffisant d'échantillon.

La nature et le traitement des PNC sont décrits dans le document [AN-HUB-QUAL-32](#). En cas d'acceptation d'un échantillon dont l'altération a un impact clinique important, ou d'un échantillon irremplaçable, et après étude du risque pour la sécurité du patient, le compte-rendu final indique la nature du PNC et conseille une certaine prudence quant à l'interprétation des résultats qui peuvent s'en trouver affectés ([AN-HUB-QUAL-33](#)).

Chaque prélèvement non-conforme fait l'objet d'un enregistrement, sous forme de codes ([AN-HUB-QUAL-32](#)), dans Diamic ([PR-HUB-INFO-01](#) : point 4.2.2) et sur la demande d'analyse.

5. Références – Validations

Néant.

6. Annexes

Néant.

<p>Centre d'Anatomie Pathologique</p>  	N° du fichier : PR-HUB-QUAL-12	PROCEDURE
	Rédaction : Nathalie Lijsen	Version : 1
	Approbation : Isabelle Roland	Date de mise en application : 20 décembre 2023
	Validation : Myriam Rimmelink	Page 4 sur 4
Gestion des prélèvements non conformes		

7. Historique des modifications

Néant.

Anciennes références : PR-QUAL-04, V8 ; IJB-GEN-PT002, V04 ; IJB-IT-IT001-v03 ; IJB-AQ-A079-v02 ; IJB-GEN-A015-v11 ; IJB-GEN-F005-v03 ; IJB-GEN-F006-v03 ; IJB-GEN-F007-v02

Validé le : 15 décembre 2023
Par : Pr. Myriam REMMELINK

